

Association Départementale



OCCE AUTONOMES
& SOLIDAIRES
pédagogie coopérative

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE L'O.C.C.E. DU VAL D'OISE

Association Loi 1901

Siège social : Inspection Académique - Immeuble « Le Président »
95525 CERGY PONTOISE

Exercice clos le 31 août 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS



Association Départementale

**OCCE** AUTONOMES
& SOLIDAIRES
*pédagogie coopérative***ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE L'O.C.C.E. DU VAL D'OISE**

Association Loi 1901

Siège social : Inspection Académique - Immeuble « Le Président »

95525 CERGY PONTOISE

Exercice clos le 31 août 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Impossibilité de certifier

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de l'Association Départementale de l'O.C.C.E du Val d'Oise relatifs à l'exercice clos le 31 août 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

Fondement de l'impossibilité de certifier

Conformément à ses statuts, votre association « a pour objet de permettre et de favoriser à tous les degrés, dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation du département la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs ». Les « coopératives scolaires » et les « foyers coopératifs affiliés » sont des regroupements de membres actifs qui n'ont pas d'autonomie juridique. Ils tiennent obligatoirement une comptabilité qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'association. Ces mêmes statuts imposent la présentation de comptes annuels du « siège départemental » de l'association et de comptes annuels agrégés intégrant l'ensemble des « coopératives scolaires », les « foyers coopératifs affiliés » et le « siège départemental ».



Au cours de notre audit, nous avons fait les constatations suivantes :

- L'annexe des comptes annuels agrégés rappelle que les comptes rendus financiers de 640 coopératives scolaires et foyers coopératifs sur les 777 attendus ont pu être intégrés dans les comptes annuels de l'association (contre 687 sur 765 lors de l'exercice précédent) ;
- A l'actif du bilan agrégé de l'association figure, pour une somme de 966,97 €, le total des écarts débiteurs entre l'actif et le passif, constatés dans 2 comptes rendus financiers comptabilisés ; ce montant, libellé "*erreurs débitrices*", est inclus dans le poste "*autres créances*". Les sources de ces écarts n'ont pas pu être expliquées au jour de l'établissement de ce rapport ;
- En l'absence de moyens suffisants, notamment en personnels salariés ou bénévoles et plus généralement financiers, le nombre de contrôles sur pièces de comptes rendus financiers réalisés par votre siège départemental n'est pas assez significatif au regard du nombre total de coopératives et foyers coopératifs affiliés.

En raison des faits exposés ci-dessus et bien qu'aucune anomalie n'ait été relevée dans les comptes annuels du « *siège départemental* », nous sommes dans l'impossibilité de certifier les comptes annuels agrégés de l'association.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'effectuer un audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Fait à Boulogne, le 25 janvier 2019

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Hervé Willi

Commissaire aux Comptes



BILAN DE L'ASSOCIATION

OCCE DU VAL D'OISE

ACTIF	31.08.2018			31.08.2017	PASSIF	31.08.2018	31.08.2017
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Logiciels informatiques	3 111	3 111		64	Fonds associatif	294 323	285 660
Terrains					Report à nouveau	2 842 744	3 011 527
Constructions					Résultat de l'association	234 739	140 050
Installations et matériels d'activités					Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	43 398	38 774	4 624	7 080	TOTAL FONDS PROPRES	3 371 806	3 437 237
Immobilisations en cours					PROVISIONS ET FONDS DEDIES		
Prêts OCCE					Provisions pour risques		
Autres immobilisations financières	8 300		8 300	8 300	Provisions pour charges	38 751	55 510
					Fonds dédiés sur subventions		
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	54 809	41 884	12 924	15 443	TOTAL PROVISIONS	38 751	55 510
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	1 258		1 258	870	Emprunts OCCE		
					Emprunts & dettes financières	26	26
Coopératives et usagers divers	7 212		7 212	150	Fournisseurs		
Comptes courants OCCE					Dettes fiscales et sociales	46 395	33 676
Autres créances (dont erreurs débitrices)	3 401		3 401	19 960	Comptes courants OCCE		0
Trésorerie	3 432 589		3 432 589	3 527 182	Autres dettes (dont erreurs créditrices)	1 078	38 108
Charges constatées d'avance	672		672	953	Produits constatés d'avance		
TOTAL ACTIF CIRCULANT	3 445 133		3 445 133	3 549 115	TOTAL DETTES	47 499	71 811
TOTAL GENERAL	3 499 942	41 884	3 458 057	3 564 558	TOTAL GENERAL	3 458 057	3 564 558

COMPTE DE RESULTAT DE L'ASSOCIATION

OCCE DU VAL D'OISE

	2017/2018	2016/2017
<i>PRODUITS D'EXPLOITATION</i>		
Cotisations perçues	1 921 200	1 728 203
Ventes de produits pour cessions	2 603 401	2 702 658
Prestations de service et animations	2 155 094	2 763 553
Subventions d'exploitation	1 544 957	1 731 206
Produits divers de gestion courante	629 335	497 004
Reprises sur provisions et transferts de charges	18 485	
Report des ressources non utilisées sur subventions affectées		
TOTAL	8 872 471	9 422 625
<i>CHARGES D'EXPLOITATION</i>		
Achats de fournitures à céder	1 660 656	1 886 972
Variation des stocks de fournitures à céder	-388	-734
Achats de fournitures administratives	3 257	1 551
Variation des stocks de fournitures administratives		
Autres achats et charges externes	6 164 490	6 834 205
Impôts et taxes	10 591	10 191
Salaires	105 671	75 059
Charges sociales	39 031	31 485
Autres charges	553 808	383 594
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	165 397	176 110
Dotations aux provisions	1 726	3 505
Engagements à réaliser sur subventions affectées		
TOTAL	8 704 238	9 401 937
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	168 232	20 688
<i>PRODUITS FINANCIERS</i>		
Produits des valeurs mobilières	101 501	86 427
Reprises sur provisions		
TOTAL	101 501	86 427
<i>CHARGES FINANCIERES</i>		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux provisions		
TOTAL		
RESULTAT FINANCIER (II)	101 501	86 427
RESULTAT COURANT (I + II)	269 734	107 115
<i>PRODUITS EXCEPTIONNELS</i>		
Sur opérations de gestion	146 339	219 272
Sur opérations en capital		
Reprises sur amortissements et provisions		
TOTAL	146 339	219 272
<i>CHARGES EXCEPTIONNELLES</i>		
Sur opérations de gestion	181 333	186 337
Sur opération en capital		
Dotations aux amortissements et provisions		
TOTAL	181 333	186 337
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	-34 994	32 935
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	234 739	140 050

ANNEXE DE L'ASSOCIATION OCCE DU VAL D'OISE

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2018. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.

L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de *“permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe”*.

Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :

- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

	Exercice clos	Exercice précédent
Les données caractéristiques sont :		
Total du bilan :	3 458 057,02 €	3 564 558,04 €
Résultat de l'exercice :	234 739,29 €	140 050,22 €
Nombre de coopératives et foyers affiliés :	777	765
dont coopératives et foyers agrégés :	640	687
dont coopératives et foyers non agrégés :	137	78
Nombre de coopérateurs :	137 565	141 884
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	12 426	12 426
soit un équivalent temps plein de	7	7 personne(s).

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice s'inscrit dans la continuité de l'exercice précédent.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l' O.C.C.E..

2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :

- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :

- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

2.3 Retraitements d'agrégation

Les opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :

- les cotisations collectées par les coopératives scolaires et versées au siège départemental,
- les produits pour cessions achetés par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

De même, les éventuelles opérations entre coopératives scolaires, jugées non significatives, n'ont pas été éliminées.

Les cotisations collectées par les coopératives et versées au siège départemental sont peu significatives.

D'après les CRF reçus, les cotisations de l'exercice s'élèvent à 205 924 € soit environ 2,43% du total des charges des CRF reçus à la date d'établissement de la présente annexe.

3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

OCCE DU VAL D'OISE

4. NOTES SUR LE BILAN

Fonds associatif : Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.

Report à nouveau : Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.

Résultat exercice : 234 739,29 $\left\{ \begin{array}{l} \text{dont} \\ \text{dont} \end{array} \right.$ $\left\{ \begin{array}{l} -4\,914,97 \text{ pour le siège départemental} \\ 239\,654,26 \text{ pour les C.R.F. agrégés} \end{array} \right.$

Autres créances :	3 401,49	dont dont	2 434,52	pour le siège départemental
entre total actif et total passif constatés dans			966,97	pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs C.R.F. agrégés.
			2	

Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.

Autres dettes :	1 078,15	{ dont 1 078,15 pour le siège départemental 0,00 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs C.R.F. agrégés.
entre total actif et total passif constatés dans	628	

Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.

Disponibilités : 3 432 588,82 { dont 351 157,73 pour le siège départemental
dont 3 081 431,09 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ 4 814,74 par C.R.F. agrégé.

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Dotation amortissements et gros équipement :	165 397,31	{	dont	2 518,94	pour le siège correspondant aux amortissements
			dont	162 878,37	pour les CRF agrégés correspondant aux investissements

soit en moyenne environ

Total des produits :	9 120 310,67		408 899,89	pour le siège départemental
			8 711 410,78	pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			13 611,58	par C.R.F. agrégé.

soit en moyenne environ

Total des charges : 8 885 571,38 { dont 413 814,86 pour le siège départemental
dont 8 471 756,52 pour les C.R.F. agrégés,

soit en moyenne environ

Résultat net moyen : 374,46 par C.R.F. agrégé.

6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale		
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE	1,0	1,0
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE		
Personnel salarié par l'association départementale	2,0	2,0
Total	3,0	3,0

7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops : Retkoop		
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	777	765
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	100%	100%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	433	348
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	28	27
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	772	772
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	100%	100%
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	6	6
Participants aux séances de formation (estimation)	15	15



BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE DU VAL D'OISE

ACTIF	31.08.2018			31.08.2017	PASSIF	31.08.2018	31.08.2017
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Logiciels informatiques	3 111	3 111		64	Fonds associatif	294 323	285 660
Terrains					Résultat du siege de l'association	-4 915	8 663
Constructions					Subventions d'investissement		
Matériels d'activités					TOTAL FONDS PROPRES	289 408	294 323
Autres immobilisations corporelles	43 398	38 774	4 624	7 080	PROVISIONS ET FONDS DEDIES		
Immobilisations en cours					Provisions pour risques		
Prêts OCCE					Provisions pour charges	38 751	55 510
Autres immobilisations financières	8 300		8 300	8 300	Fonds dédiés sur subventions		
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	54 809	41 884	12 924	15 443	TOTAL PROVISIONS	38 751	55 510
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	1 258		1 258	870	Emprunts OCCE		
					Emprunts & dettes financières	26	26
Coopératives et usagers divers	7 212		7 212	150	Fournisseurs		
Comptes courants OCCE					Dettes fiscales et sociales	46 395	33 676
Autres créances	2 435		2 435	2 009	Comptes courants OCCE		0
Trésorerie	351 158		351 158	364 112	Autres dettes	1 078	
Charges constatées d'avance	672		672	953	Produits constatés d'avance		
TOTAL ACTIF CIRCULANT	362 735		362 735	368 093	TOTAL DETTES	47 499	33 703
TOTAL GENERAL	417 543	41 884	375 659	383 536	TOTAL GENERAL	375 659	383 536



COMPTE DE RESULTAT DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE DU VAL D'OISE

	2017/2018	2016/2017
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	249 076	256 796
Ventes de produits pour cessions	5 286	4 439
Prestations de service et animations	42 648	47 048
Subventions d'exploitation		
Produits divers de gestion courante		
Reprises sur provisions et transferts de charges	18 485	
Report des ressources non utilisées sur subventions affectées		
TOTAL	315 496	308 283
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	5 624	4 411
Variation des stocks de fournitures à céder	-388	-734
Achats de fournitures administratives	3 257	1 551
Variation des stocks de fournitures administratives		
Autres achats et charges externes	244 225	254 662
Impôts et taxes	10 591	10 191
Salaires	105 671	75 059
Charges sociales	39 031	31 485
Autres charges		
Dotations aux amortissements	2 519	2 989
Dotations aux provisions	1 726	3 505
Engagements à réaliser sur subventions affectées		
TOTAL	412 255	383 118
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	-96 760	-74 835
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des valeurs mobilières	91 252	79 046
Reprises sur provisions		
TOTAL	91 252	79 046
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux provisions		
TOTAL		
RESULTAT FINANCIER (II)	91 252	79 046
RESULTAT COURANT (I + II)	-5 507	4 210
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	2 152	4 573
Sur opérations en capital		
Reprises sur amortissements et provisions		
TOTAL	2 152	4 573
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	1 559	120
Sur opération en capital		
Dotations aux amortissements et provisions		
TOTAL	1 559	120
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	592	4 453
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	-4 915	8 663

ANNEXE DU SIEGE DEPARTEMENTAL

Du bilan du **siège départemental** avant répartition de l'exercice clos le 31 août 2018, dont le total est de 375 658,96 € au bilan et au compte de résultat du **siège départemental** de l'exercice clos le 31 août 2018, qui dégage un déficit de **4 914,97 €**. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} septembre au 31 août.

0 - PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'Association Départementale. Le siège départemental est une composante de l'Association Départementale comme les coopératives scolaires et foyers coopératifs du département affiliés à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques. Les actifs présentant un risque de non recouvrement ou dont la valeur vénale est inférieure à leur coût d'acquisition sont intégralement dépréciés. Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières. Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat, en exploitation, sur la durée d'amortissement du bien qu'elles ont servi à financer

Conformément à la mesure de simplification en faveur des PME (avis 2005-D du 1^{er} juin 2005, du comité d'urgence du CNC), l'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire suivant les taux indiqués ci-après (cf. II c).

II - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques	3 110,86			3 110,86
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités	4 449,82			4 449,82
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel informatique	38 948,13			38 948,13
Mobilier de bureau				
Immobilisations en cours				
Total	46 508,81			46 508,81

b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

Néant

c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%	3 047,33	63,53		3 110,86
Constructions et agencements	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%	2 926,36	167,20		3 093,56
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	33 391,86	2 288,21		35 680,07
Mobilier de bureau	20%				
Total		39 365,55	2 518,94		41 884,49

2. Immobilisations financières

-Part Sociales BPRNP

8 300.00 €

3. Stocks

Les stocks sont composés essentiellement de fournitures pédagogiques à céder aux coopératives. Ils sont évalués selon la méthode «premier rentré, premier sorti».

- Agenda Coop & Guide du Maître

1 257,90 €

4. Coopératives et usagers divers

Nature	Brut	Provision	Net
Coopératives et foyers coopératifs affiliés	7 212,09		7 212,09
Usagers autres			
Usagers et coopératives douteux			
Usagers et coopératives non encore facturés			
Total	7 212,09		7 212,09

5. Comptes courants OCCE (débiteurs)

Néant

6. Autres créances

- Régularisation mutuelle	13,80 €
- Régularisation Mae/Maif	2 137,52 €
- Régularisation « Lire c'est partir »	<u>283,20 €</u>
	2 434,52 €

7. Trésorerie

-Banque Siège	3 595,47 €
-Banque Postale	6 308,47 €
-Banque Compte Fermetures coopératives	11 169,22 €
-Livret A Siège	54 084,66 €
-Livret Sociétaire BP	14 902,79 €
-Intérêts Courus à venir	260 576,92 €
-Caisse	<u>520,20 €</u>
	351 157,73 €

10. Charges constatées d'avance

Maintenance Site Oonops	240,00 €
Facture achat 355 calendriers 18/19	122,50 €
Assurances payées d'avance (4/12)	<u>309,90 €</u>
	672,40 €

III - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Le fonds associatif est le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.

	Début	Changement de méthode (*)	Affectation résultat N-1	Résultat N	Fin
Fonds associatif	285 659,97		8 663,37		294 323,34
Résultat de l'exercice				-4 914,97	-4 914,97
TOTAL	285 659,97		8 663,37	-4 914,97	289 408,37



2. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provisions pour risques				
Engagement de retraite du personnel (1)	55 510,48	1 725,87	18 484,88	38 751,47
Provisions pour charges	55 510,48	1 725,87	18 484,88	38 751,47
Immobilisations financières				
Usagers				
Autres créances				
Provisions pour dépréciations				
Total	55 510,48	1 725,87	18 484,88	38 751,47

Dotations / reprises d'exploitation

1 725,87

18 484,88

Dotations / reprises financières

Dotations / reprises exceptionnelles

Total

1 725,87

18 484,88

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

18 484,88

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet

Total

18 484,88

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour indemnités de départ à la retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté et 1/3 de mois de salaire au-delà de 10 d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

3. Fonds dédiés

Néant

4. Emprunts et dettes assimilées

- Frais compte Pivot

26,40 €

5. Fournisseurs

- Néant

6. Dettes fiscales et sociales

- Congés payés	3 184,46
- Urssaf	10 582,50
- Retraite complémentaire	1 729,41
- Prévoyance	157,28
- Uniformation	841,69
- Charges sur Congés Payés	1 414,95
- Etat charges à payer	<u>28 484,34</u>
	46 394,63 €

7. Comptes courants OCCE (créditeurs)

Néant

8. Autres dettes

- Peac IA 95 à reverser	600,00
- Comptes Fermetures coops	318,26
- Régularisation Coop 1284	<u>159,89</u>
	1 078,15 €

9. Produits constatés d'avance

Néant



IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Cotisations

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	137 565	139 848
Cotisation nationale par coopérateur	1,090 €	1,080 €
Cotisation départementale par coopérateur	0,71 €	0,72
COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES	249 076,18	251 850,20
Cotisations versées à la Fédération	149 945,85	151 035,84
COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION	149 945,85	151 035,84

2. Subventions d'exploitation

-Néant

3. Produits de gestion courante

-Néant

4. Produits exceptionnels

- Divers

2 151,94 €

5. Charges exceptionnelles

- Divers

1 559,46 €

V - AUTRES INFORMATIONS

1. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Les redevances restant dues sont :

Machine à Affranchire (Frama). Echéance du contrat : 12/20)

554,50 €

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

3. Mise à disposition et bénévolat

a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

Le siège départemental bénéficie de la mise à disposition à titre gratuit, par la mairie de Cergy St-Christophe, de locaux dépendant du groupe scolaire « La Sébille » situé 2, Allée de la Sébille 95800 Cergy St-Christophe (environ 160 m²).

b) Bénévolat

A titre indicatif, le bénévolat du siège départemental représente environ 3000 heures de travail valorisées à 82 500 € sur la base d'un coût de poste de 50 K€/an (charges sociales comprises), soit 27,50 €/heure.

4. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental de l'association.

5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

• La Banque Populaire :

Une mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliées a été mise en place avec la Banque Populaire (approuvée par l'assemblée générale du 18/12/1996 et des conseils d'administration du 02/12/1996 et du 04/02/1997). La mutualisation des comptes se traduit par l'ouverture d'un compte « miroir », centralisant les avoirs des coopératives qui font l'objet de placements sous forme de Bons négociables, Comptes à terme sur deux comptes « titres » (n° 70213088212 et n° 70213088229) et de Livrets.

Le compte «centralisateur», pour lequel aucun moyen de paiement n'est délivré, alimenté par les avoirs des coopératives, ne figure pas dans la comptabilité du siège :

	Exercice clos	Exercice précédent
Nbre de comptes mutualisés	772	772
Solde total des comptes mutualisés au 31/08	3 514 371,69	3 582 517,49
Montant des intérêts acquis par l'AD (avant impôts)	90 090,01	77 805,00
Montant des impôts dus par l'AD	9 009,00	7 780,50
Montant des intérêts acquis nets après impôts	81 081,00	70 024,50
Pourcentage perçu par le siège	100%	100%